

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 7 SEPTEMBRE 2018

Etaient présents : Mmes BIGOT, FEVRIER, HUBERT, PASQUIER, PEREIRA
MM. PANNIER, POUSSE, RICHEL, JOURDAIN, FOURNIER,
GOUPY

Etaient excusés : M.SIMON
M. RADIGUE

Secrétaire de Séance : M. RICHEL

L'an deux mil dix huit, le sept septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 28 août 2018, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur PANNIER Olivier, Maire.

Le compte rendu de la réunion du 26 juillet 2018 ne suscite aucune remarque particulière.

✓ Droit de préférence parcelles boisées

Monsieur PANNIER présente au Conseil Municipal la notification de vente de parcelles de Monsieur et Madame COUFFON concernant les parcelles cadastrées section D N°468, 519, 520 et 521 d'une superficie de 1 ha 87a 15ca situées respectivement aux lieudits « Le Pré de la Maison de Paille » et « Le Pré de l'étang » à Saint Ouen en Belin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préférence sur ces parcelles.

✓ Don matériels de l'Association Comice Audonien 2017 à la Commune

L'association Comice Audonien 2017 a, lors de son assemblée générale en date du 29 juin 2018, fourni le compte rendu financier du Comice des 26 et 27 août 2017.

Le solde positif s'élève à 14 170,52 €. Pour remercier les bénévoles, une soirée dansante a été organisée en février 2018 dont le coût s'élève à 9 518,30 €. Il restait donc 4 652,42 €.

Le bureau a décidé d'acheter du matériel à savoir 4 stands de 3m x 3m et 25 barrières pour un montant de 4 599,98 € et d'en faire don à la commune.

Le bureau souhaite qu'il soit prêté aux associations organisant le comice intercommunal d'Ecommoy, aux associations de Saint Ouen en Belin et aux habitants de notre commune.

Ce matériel ne pourra être loué ni prêté le jour du comice intercommunal d'Ecommoy puisqu'il sera prêté à la commune organisatrice de cet évènement.

Pour les particuliers, une caution serait demandée pour la location de chaque stand.

Ce principe de mise à disposition de stands s'accompagne nécessairement d'un état des lieux et d'un inventaire avant chaque emprunt puis lors de la restitution. Monsieur Alain POUSSE propose de remplir cette mission. Un contrat-type sera créé à cet effet.

Il est envisagé :

- Aux associations, le prêt à titre gracieux sans caution,
- Aux particuliers, le prêt à titre gracieux avec caution.

Le Conseil Municipal, compte tenu de la complexité du cautionnement et après en avoir délibéré, estime que dans un premier temps, le prêt ne devra être effectué qu'aux associations.

✓ Convention de contrôle et d'expertise des poteaux incendie du SIDERM

Monsieur le Maire présente le récapitulatif des poteaux incendie de la commune effectué par le SDIS concernant le SIDERM (7 poteaux) et du SIAEP de Pontvallain (18 poteaux). Cette mise à jour permet de constater les anomalies (absence de bouchon, ouverture difficile,...).

Le SIDERM propose une prestation de contrôle et d'expertise des poteaux « incendie » aux membres du SIDERM.

Pour notre commune, cela concerne sept poteaux incendie pour un montant forfaitaire annuel s'élevant à 35 € par poteau incendie pour 2018 (prix révisable le 1^{er} janvier de chaque année sur l'évolution de l'indice ICHT – E).

Cette convention concerne :

Tous les deux ans :

- 1) le contrôle de l'état technique des appareils et de leur fonctionnement (manœuvrabilité, vérification du dispositif de vidange automatique, graissage et contrôle de l'étanchéité)
- 2) le marquage initial des appareils selon la numérotation du SDIS 72

Tous les quatre ans :

- 1) le contrôle de l'état de fonctionnement hydraulique des poteaux (pression de l'appareil fermé, pression de l'appareil à son débit réglementaire, etc...)

Ne sont pas incluses dans cette convention, l'entretien des abords, la peinture des poteaux et le remplacement des bouchons incendie qui restent à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, souhaite que le SDIS qui est intervenu en février 2018, soit recontacté pour des informations complémentaires avant de valider la convention proposée par le SIDERM.

✓ Convention piscine « Les Bains d'Orée » pour l'accès des scolaires 2018/2019

Pour permettre l'accès des scolaires (Classes GS, CP et CE1) à la piscine communautaire « Les Bains d'Orée » pour l'année scolaire 2018/2019, il convient de conclure une convention entre la société PRESTALIS, gestionnaire par délégation de service de la piscine communautaire « Les Bains d'Orée » représentée par sa filiale « Piscine OBB » et la commune de Saint Ouen en Belin.

Le coût est de 1 160 € TTC par classe, soit pour Saint Ouen, l'équivalent de deux classes 2 320 € TTC. Les classes de grande section maternelle, CP et CE1 soit 49 élèves pourront bénéficier de la piscine pendant la période du 24 septembre 2018 au 10 décembre 2018, dans le cadre d'un calendrier prédéfini.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la société PRESTALIS pour l'année scolaire 2018/2019.

✓ **Délibération de conformité en matière de fiscalité professionnelle**

Notre commune adhère à la Communauté de Communes placée sous le régime de la Fiscalité Professionnelle unique (FPU).

De ce fait, la Communauté de Communes perçoit la totalité des produits issus de la fiscalité professionnelle.

Ainsi, notre commune ne perçoit plus aucun produit de fiscalité professionnelle : les délibérations que nous avons auparavant établies au titre des taxes professionnelles sont donc devenues inutiles.

Aussi, afin de régulariser la situation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide qu'à la suite du passage de notre communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois » au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique, de rapporter (supprimer) toutes les délibérations prises antérieurement en matière de fiscalité professionnelle.

✓ **Convention de mise à disposition de service entre la Communauté de Communes et la commune portant sur la compétence assainissement pour l'entretien des espaces verts dédiés à la gestion des eaux pluviales urbaines**

Cette convention concerne la mise à disposition du service technique de la commune au profit de la Communauté de Communes pour l'entretien des espaces verts des équipements dédiés à la gestion des eaux pluviales urbaines, rattachée à la compétence Assainissement Collectif (bassins de rétentions, fossés des zones urbaines ou à urbaniser des PLU).

La Communauté de Communes s'engage à rembourser la commune sur une base forfaitaire fixée à 200 € par bassin ainsi qu'une somme forfaitaire de 500 € pour les fossés situés en zone urbaine ou à urbaniser. Saint Ouen en Belin n'est concerné que par les fossés.

Cette convention entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2018 pour une durée de trois ans avec une échéance au 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à contracter et signer cette convention.

✓ **Approbation rapport Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Monsieur PANNIER présente le rapport de la CLECT qui s'est réunie le 21 juin dernier arrêtant le montant des charges transférées au 1^{er} janvier 2018 inhérentes :

- aux compétences Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- au service de gestion des eaux pluviales urbaines, rattaché à l'assainissement collectif.

Pour Saint Ouen en Belin, le montant des charges supplémentaires transférées en 2018 s'élève à :

- GEMAPI : 6 000 €
- Service de gestion des eaux pluviales urbaines : 1 € par ml de réseau d'eaux pluviales soit 4 071 € auquel il convient d'ajouter un montant forfaitaire de 500 € pour les fossés situés en zone urbaine ou à urbaniser du PLU soit un total de 4 571 €.

Ainsi, pour Saint Ouen en Belin, le montant total des attributions de compensation versées en 2018 est de 36 099 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées en date du 21 juin 2018.

✓ Questions d'Actualité

➤ Ecole

La rentrée scolaire 2018/2019 s'est bien passée avec le maintien de 6 classes.

➤ Epicerie

L'épicerie devrait théoriquement être réouverte courant octobre prochain.

Pour information, le bureau de contrôle SOCOTEC intervient le 10 septembre prochain pour le contrôle des installations électriques en présence de Monsieur DUPRÉ, électricien.

➤ Restaurant Scolaire

Le nombre de rationnaires est d'environ 110. 2 nouvelles personnes ont été recrutées pour assurer l'accompagnement et la surveillance des enfants.

Monsieur PANNIER informe les conseillers du don de tomates par Monsieur VAUPRÉ Bernard au Restaurant Scolaire.

Le Conseil Municipal remercie Monsieur VAUPRÉ pour ce don.

➤ Travaux voirie 2018

Monsieur POUSSE précise que les travaux réalisés par l'entreprise ELB sont en cours de finition, reste le trottoir route d'Ecommoy. Le radar pédagogique va être installé prochainement.

Le Conseil Municipal mène un débat sur les priorités à droite en agglomération et en campagne. Monsieur CISSÉ de la Direction des Routes au Conseil Départemental va être consulté pour effectuer un point sur la signalisation à mettre en place.

Concernant le Chemin Rural de la Ménardière, il convient d'ores et déjà de prévoir l'achat d'un panneau « Céder le Passage » et le marquage au sol par les agents communaux.

➤ Pour information

Madame FÉVRIER fait part aux conseillers municipaux de problèmes récurrents au niveau du trop plein de l'étang de Claire Fontaine (obligation de sortir les canards coincés). Monsieur POUSSE alertera Monsieur ALLAIN, propriétaire de l'étang.

Le chantier (remplacement des canalisations d'eau potable) du Syndicat d'Eau de Pontvallain débute le 10 septembre prochain où de la terre de remblai sera disponible.

Le marché de producteurs locaux a lieu à Moncé en Belin (Plaine du Val Rhonne) le dimanche 9 septembre prochain de 10h à 14h.

Le 15 septembre : le réseau des Transports Interurbains de la Sarthe (TIS) participera à la Journée du transport public avec gratuité sur l'ensemble de ses services pour tout type de déplacement.

Les 14 et 15 septembre : Journée du Patrimoine avec distribution des flyers aux conseillers municipaux ; ces documents sont disponibles au secrétariat de mairie.

Le 21 septembre à 19h à la Salle Polyvalente d'Ecommoy : Projection du diaporama des photos des séjours enfance jeunesse de juillet et août.

Le 22 septembre :

- de 9h à 13h : Inauguration des équipements sportifs d'Ecommoy.
- L'association « Les motards solidaires » organise une balade motos au profit de l'association « Eclipse voir Autrement » : ils passeront aux alentours de 16h 25 à Saint Ouen en Belin.

Le samedi 13 octobre : Repas annuel de l'Amicale des retraités avec présence de deux élus.

La visite du Centre de Secours d'Ecommoy initialement prévue le 6 octobre 2018 est annulée.

Le verre de l'amitié à l'occasion de la retraite de Madame METAYER Laure, agent communal, aura lieu le vendredi 28 septembre 2018 Salle du Conseil Municipal.

Monsieur GOUPY souhaite avoir des précisions sur le devenir de la ligner TER Le Mans – Tours : Monsieur PANNIER indique qu'il n'y a pas de remise en cause sur ce tronçon mais seulement sur la partie Caen – Le Mans.

Monsieur PANNIER informe les conseillers municipaux avoir avisé la gendarmerie et fait paraître un article de presse sur les dégradations constatées à l'espace familles au cours de l'été.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le vendredi 5 octobre 2018.

La séance est levée à 22h 15.

Le Secrétaire de séance,

